



LE JOUR LE PLUS LONG DU CRULMNA 2023

REGLEMENT

ARTICLE 1

Le Comité Régional U.L.M. Nouvelle Aquitaine organise une journée d'animation des clubs ULM de la région intitulée **LE JOUR LE PLUS LONG**, cette journée doit favoriser les rencontres interclubs et dynamiser l'activité des clubs en faisant participer le maximum de pilotes et d'appareils.

ARTICLE 6

Cette journée sera portée à la connaissance des membres par:

- une affiche publicitaire mise à la disposition des clubs
- sur le site <https://www.ulm-nouvelle-aquitaine.ffplum.fr>
- par la newsletter du CRULMNA.

ARTICLE 4

Il n'y a pas de frais d'inscription, cette opération est financée par le Comité Régional ULM Nouvelle-Aquitaine

ARTICLE 2

L'objectif du **jour le plus long** » au cours de cette journée est de faire voler un maximum de machines et de pilotes (éventuellement accompagnés d'élèves, d'instructeurs ou de passagers), faire parcourir un maximum de distance et de visiter un maximum de bases participantes à cette animation.

Cette journée est avant tout placée sous le signe de la convivialité.

ARTICLE 3

Pour tout motif empêchant le déroulement normal de la journée, **la participation d'au moins 30 % des clubs inscrits est nécessaire pour que l'objectif soit validé.**

ARTICLE 7

Cette animation est ouverte à tous les clubs de la région Nouvelle Aquitaine affiliés à la FFPLUM (Fédération Française de Planeurs Ultra légers Motorisés) et à leurs pilotes licenciés à la FFPLUM, et à jour de leur cotisation à la date du Jour Le Plus Long.

Les pilotes licenciés en individuel à la FFPLUM et a jour de leur cotisation pourront participer à cette journée en se rattachant (ou non) à un club de leur choix. le nombre de pilotes rattachés sera limité à 20 % des licenciés par club.

Pour que les clubs puissent participer, il leur suffit d'adresser leur bulletin d'inscription , disponible sur le site internet du CRULMNA <https://www.ulm-nouvelle-aquitaine.ffplum.fr> dûment complété, comprenant outre les coordonnées du club, la base de départ concernée.

Et dans un second temps la liste des machines et pilotes du club ou rattachés qui participeront à cette journée.

Les bulletins de participation sont à renvoyer de préférence par mail baillyjf-adi@hotmail.fr ou par courrier au Comité Régional ULM Nouvelle Aquitaine 19 place Faubourguet 33210 PREIGNAC. avant la **date limite du 10 Juin 2023**

Les clubs inscrits recevront les fiches Appareils et pilotes et les fiches contrôle des passages en temps utile par mail, elles devront obligatoirement être présentées aux superviseurs pour validation de celles-ci, et ce sur chaque base visitées.

Ces fiches peuvent être demandées à crulmna@gmail.com

ARTICLE 5

Aucun décollage ne pourra avoir lieu **avant 8 h** (heure locale) et aucun pointage ne sera pris en compte **après 20 h** (heure locale). Les bases d'accueil seront ouvertes **de 8 h à 20 h**

ARTICLE 8 attribution des points

Pilote : 50 points par pilote participant (la place du passager étant occupée ou non)

Bases : 100 Points seront attribués par base visitée à l'exclusion des retours à la base de départ.

Un coefficient sera appliqué à chaque machine en fonction de ces performances

Distance parcourue : 1 point par kilomètre parcouru suivant une grille établie par l'organisateur.

Un coefficient sera appliqué à chaque machine en fonction de ces performances

Paramoteur : **1.8**

Pendulaire type 1 : **1.1** (moteur Rotax 447 503 582 HKS ou puissance inférieure à 70cv)

Pendulaire type 2 : **1.0** (moteur Rotax 912 914 ou puissance supérieure à 70cv)

Multi axes type I : **0.9** (moteur Rotax 447 503 582 HKS ou puissance inférieure à 70cv)

Multi axes type 2 : **0.7** (moteur Rotax 912 914 ou puissance supérieure à 70cv)

Autogire : **0,8**

Aucune différence n'est faite pour les biplaces, qu'il y ait une ou deux personnes à bord.

ARTICLE 9

Tous les clubs ont une chance égale de remporter ce challenge quelque soit sa taille du fait des pondérations utilisées pour le classement, mais pour être classé un club devra avoir un minimum de 10 pilotes licenciés à la FFPLUM.

ARTICLE 10 Classement des clubs

Le premier recevra un prix de 300 €, le second de 200 €, le troisième de 100 € (dans la limite du budget disponible).

ARTICLE 11

Les pilotes participants devront être en possession de leur licence **pilote** fédérale et de leur assurance valide au jour de l'inscription.

Chaque pilote organisera son périple sous sa seule responsabilité en tant que commandant de bord et dans le respect des règles de circulation aérienne.

Il devra s'assurer des consignes spécifiques appliquées sur chaque base visitée (carte VAC, circuit d'intégration, etc.), et du parfait état de sa machine et de son aptitude à effectuer les étapes prévues.

Le non respect avéré de ces clauses entraîne l'exclusion du pilote incriminé en cas d'imprudence grave le club pourra être pénalisé voir déclassé.

ARTICLE 12

La base de départ sera obligatoirement la base finale de retour, pour les pilotes privés dont l'appareil n'est pas stationné sur la base du club pour lequel ils se sont engagé au JLPL la base de départ et de retour pourra être le lieu réel de stationnement, ce sera à noter dans la case N°1, à noter que ce lieu de départ ne sera pas considéré comme base visitées tout comme la base du club pour lequel il est engagé.

Il n'est pas exclu de revenir plusieurs fois à sa base de départ, dans ce cas le tampon de contrôle sera apposé sur la fiche de participation au même titre que les autres bases visitées, à noter toutefois que **ces retours ne donneront pas lieu à l'attribution de points pour bases visitées seules les distances parcourues seront prises en compte.**

ARTICLE 13 fiche d'inscription et machines

La fiche d'inscription doit comporter l'ensemble des appareils basés au club ainsi que les équipages rattachés à celui-ci (à signaler lors de l'inscription) qui participeront à cette journée.

Ce document servira au Comité Régional pour établir **les fiches machines**, ces fiches comporteront le coefficient multiplicateur affecté à l'appareil et seront valables pour toute la journée, **le pilote devra les faire tamponner à chaque étape, y compris au retour à sa base**, qui en cours de journée sera considérée comme une étape spéciale neutre (respecter l'ordre chronologique prévu).

Lors du passage sur chaque base le nom du pilote et son n° de licence sera complété et l'heure d'arrivée sera renseignée

Les fiches machines doivent être regroupées par club et retournées dans les 48 h qui suivent l'opération à l'organisateur (CRULMNA) par mail ou courrier aux adresses précédemment citées (article 7)

Toute fiche remise non lisiblement remplie, incomplète, raturée, modifiée, dont les horaires ne correspondront pas aux horaires enregistrés par les superviseurs ne sera pas prise en compte, en cas de triche manifeste le club pourra être pénalisé voire déclassé.

ARTICLE 14 Club d'accueil

Chaque club participant s'engage à prévoir la présence d'une ou plusieurs personnes chargées de valider les passages sur sa propre base, **de 8h à 20h**, en cas de non respect de cette clause, le club participant sera pénalisé (- 20% des points obtenus)

Il serait souhaitable que les clubs participants envisagent la possibilité de proposer un accueil (café/ rafraîchissements) aux pilotes de passage, Prévoir également quelques Jerricans de carburant pour le ravitaillement des appareils (**huile non fournie**).

ARTICLE 15

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, cette journée devait être modifiée ou annulée.

Il se réserve, dans tous les cas, la possibilité d'en modifier la date et si nécessaire le règlement.

ARTICLE 16

Le simple fait de participer à cette journée implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser sera tranchée souverainement par l'organisateur : le Comité régional Nouvelle Aquitaine. Le présent règlement est mis à disposition sur le site du Comité Régional <https://www.ulm-nouvelle-aquitaine.ffplum.fr>

Bordeaux le 18/02/2023